



## FORMATION CONTINUE 2026

### E LEARNING

#### GERER UN LICENCIEMENT POUR INAPTITUDE

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026 (durée : 3h00)

Formation proposée par LegalFamily en collaboration avec

**Me Philippe PACHOUD**

**Me Clémence PALIX**

**Avocats en droit social, conseil et contentieux**

**150€**

**Objectifs :** A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de :

- Identifier les risques prud'homaux de la procédure en comprenant les mécanismes qui exposent l'employeur à une condamnation,
- Eviter les erreurs fatales de l'employeur à chaque stade de la gestion de l'inaptitude,
- Maîtriser le parcours décisionnel pas à pas depuis la visite de reprise jusqu'à la notification du licenciement,
- Gérer les cas particuliers et les zones grises — avis ambigu, refus de reclassement, salarié protégé — avec les bons réflexes pratiques.

**Pré requis :** Être avocat.

**Programme :**

#### **Module I – Présentation et logique du risque**

Comprendre pourquoi les dossiers d'inaptitude sont à haut risque prud'homal : contrôle approfondi du juge, charge probatoire pesant sur l'employeur, multiplicité des acteurs impliqués et insécurité juridique structurelle autour de notions non définies normativement.

## **Module II – Top 5 des erreurs fatales de l’employeur**

Analyser les cinq fautes les plus coûteuses en pratique : non-respect des préconisations du médecin du travail, reclassement insuffisant ou non justifié, précipitation dans la procédure, lettre de licenciement mal rédigée, et défaut de reprise du salaire dans le délai d’un mois.

## **Module III – Les 5 axes d’attaque du salarié**

Se placer côté salarié pour identifier les leviers contentieux les plus efficaces : défaut de reclassement, requalification en inaptitude professionnelle, fragilités procédurales, exploitation des avis du médecin du travail et gestion défailante de la période post-inaptitude.

## **Module IV – Le parcours décisionnel**

Reconstruire chronologiquement la procédure : organisation de la visite de reprise, analyse de l’avis d’inaptitude, mise en œuvre de l’obligation de reclassement, reprise du salaire et conditions du licenciement sécurisé.

## **Module V – Les zones grises**

Traiter les cas limites rencontrés en pratique : avis d’inaptitude ambigu mais équivalent à une dispense, refus de reclassement qui ne protège pas l’employeur, et propositions inadaptées ou imprécises avec leurs conséquences contentieuses.

## **Module VI – Inaptitude et salarié protégé**

Maîtriser les spécificités de la procédure lorsque le salarié est titulaire d’un mandat : autorisation obligatoire de l’inspection du travail, double consultation du CSE, gestion des délais et articulation entre juge administratif et juge judiciaire.

### **Moyens pédagogiques :**

Formation en distanciel, e-learning.

Formation conçue et dispensée par des experts métier. Elle repose sur une méthode pédagogique combinant vidéos, quiz et supports téléchargeable. Le participant progresse à son rythme pendant la durée d’accès (12 mois).

### **Modalités d’évaluation de la formation :**

La progression est évaluée à chaque module par un quiz interactif. Un score minimum de 70 % est requis pour valider chaque module. L’obtention de l’attestation est conditionnée à une progression globale supérieure à 90 % ainsi qu’à la réussite du test final, permettant de valider l’acquisition des connaissances.

### **Niveau de la formation :** 1 (Acquisition des fondamentaux)

**Présence et suivi des apprenants :** *La connexion et l’avancée des apprenants seront vérifiées de manière régulière. Après chaque module, un test en ligne (questionnaire ou cas pratique) est réalisé et un score minimum de 70% est demandé*

*pour la validation. En dessous de ce score de 70% les modules concernés doivent être refait pour obtenir l'attestation. Aucune attestation ne sera délivrée sans un parcours entièrement réalisé.*

**Conditions générales de vente :** *Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EFA (efa-toulouse.fr) leur attestation de présence.*

**Modalités d'assistance :** *Me Marion Sourd, co fondatrice de LegalFamily ([contact@legalfamily.fr](mailto:contact@legalfamily.fr))*

**Accès aux personnes en situation de handicap :** *Toute personne en situation de handicap est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un déroulement optimum de la formation.*

*Référente handicap : Me Marion Sourd, [contact@legalfamily.fr](mailto:contact@legalfamily.fr)*